

Des êtres humains, une seule humanité

EC 1. Différents mais égaux

L'égalité est une des bases de notre démocratie et compose une partie de notre devise. Comment ce principe est-il respecté en France ?

I. Tous différents, mais à égalité de droits

Pourquoi respecter les différences amène à respecter l'égalité ?

A. Respecter les différences

Même s'il est possible de percevoir des différences physiques entre les hommes (couleur de peau, taille,...), nous appartenons tous à une seule et même espèce.

De même, il existe des différences de culture, de mode de vie, de religion mais telle ou telle culture n'est pas meilleure que celle du voisin ou de celui qui vit à l'autre bout de la Terre, elle est juste différente.

B. Proclamer l'égalité de droits

Ce principe d'égalité est affirmé par de nombreux textes de référence, permettant à tous d'être égaux :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Cependant, par bêtise ou par intérêt, ce principe a longtemps été violé et l'est encore parfois aujourd'hui.

Réponse : l'égalité entre les hommes est un principe fondamental : nous faisons tous partie de l'humanité, quelles que soient nos différences.

II. Les discriminations

En France, aujourd'hui, quelles sont les différentes formes de discrimination ?

A. Des discriminations fréquentes

Discrimination : le fait de distinguer une personne en fonction de son origine, de son apparence, de ses opinions... pour la traiter différemment, de manière injuste.

Le contraire est la tolérance : fait d'accepter la manière de penser ou d'agir des autres, même si elle est différente de la nôtre.

Ces discriminations prennent des noms différents selon les personnes qui en sont victimes :

- le racisme touche les hommes dont l'origine est différente
- le sexisme favorise les hommes par rapport aux femmes
- l'homophobie entraîne des discriminations envers les homosexuels
- l'antisémitisme s'attaque aux personnes de la religion juive
- les handicapés qui sont faiblement représentés dans le monde du travail

B. Etre victime de racisme aujourd'hui

Les différences visibles, comme la couleur de peau, suscitent parfois des réactions négatives, voire violentes. Ces attitudes portent atteinte à l'égalité des hommes, à leur dignité et à leurs droits.

Réponse : Même inscrit dans la loi, ce principe d'égalité peut être remis en cause par les discriminations. L'identité d'une personne, l'origine, la couleur de la peau sont encore trop souvent le prétexte à des traitements injustes.

III. Combattre les discriminations

Comment agir pour mettre fin aux discriminations ?

A. Toute discrimination est punie par la loi

La loi est l'un des outils les plus importants pour lutter contre les discriminations. Les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal définissent la discrimination et ses sanctions.

En 1972, la loi Pleven considère la discrimination raciale comme un délit, qui peut être poursuivi et puni par la justice.

B. Le rôle de la Halde et des associations

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité est un organisme créé par l'État. Il y a aussi des associations :

- SOS Racisme
- la Licra
- le MRAP

Pour prouver une pratique discriminatoire, le testing est souvent utilisé.

Testing : fait de comparer comment sont traitées des personnes différentes pour vérifier s'il existe un comportement discriminatoire.

Réponse : les auteurs d'actes discriminants sont punis par la loi.

EC 2. Les identités multiples de la personne

I. L'identité légale

Qu'est-ce que l'identité légale et comment peut-on en changer ?

A. Un nom et un prénom pour chacun

Nom et prénoms servent à désigner légalement la personne et à marquer son appartenance à une famille. L'Etat garantit cette identité légale. Le nom de famille est conservé, même après le mariage, pour les hommes et pour les femmes.

Depuis 2003, le nom de famille peut être celui du père, de la mère ou les deux, comme dans la plupart des pays.

B. Changer d'identité

Le Code civil permet exceptionnellement de changer de nom ou de prénom. Cela n'est possible que si la personne justifie d'un « intérêt légitime » : nom ou prénom ridicule, compliqué.

Le changement de nom est autorisé par un décret du Premier ministre. Le changement de prénom est accordé par un jugement du tribunal aux affaires familiales.

Réponse : chacun de nous est unique. Notre identité, composée de plusieurs éléments, permet de distinguer chacun d'entre nous. C'est une donnée essentielle de notre vie en société, protégée par l'Etat.

II. L'identité personnelle

Quels sont les différents aspects de l'identité personnelle et comment se construit-elle ?

A. Saint-Exupéry, la construction d'une identité multiple

Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944) a laissé son nom dans l'histoire de France, pour ses prouesses d'aviateur et ses qualités d'écrivain. Par sa formation, ses expériences multiples et ses rencontres dans l'Aéropostale, le monde littéraire et la guerre, il a enrichi son identité.

B. Une identité qui se construit peu à peu

Il est impossible de réduire un individu à une étiquette. Chacun fait des choix qui modifient le cours de sa vie. Les expériences et les rencontres développent de nouvelles facettes de l'identité. Celle-ci n'est donc jamais figée.

Réponse : l'identité d'une personne ne s'arrête pas à la définition juridique. L'histoire personnelle compte tout autant.